



A.E.P. André MARESSE

Contrat de Location

Etabli suivant délibération de l'Association d'Education Populaire réunie en assemblée générale le 15 avril 2003.

1. L'Association d'Education Populaire André Maresse (A.E.P.) ayant fait l'acquisition en raison des nouvelles normes de sécurité d'une cabine frigorifique, de deux barnums (l'un de 12 x 8 m, l'autre de 8 x 5 m) et d'une friteuse à gaz (deux fois 15 litres) et lui permettant de répondre aux conditions d'hygiène requises lors de l'organisation de manifestations,
2. Compte tenu des frais d'acquisition et d'entretien, il est décidé de mettre cet équipement à disposition des diverses associations ou particuliers qui en feraient la demande. Le tarif de location ainsi que la caution pour chaque matériel, pour un week-end, est fixé comme suit :

Article	Particuliers commune	Associations Et particuliers Extérieurs	Caution	Prix location
Barnum 5 x 8 m	<input type="checkbox"/> 70	<input type="checkbox"/> 100	<input type="checkbox"/> 300	
Barnum 5 x 8 m + tables et bancs	<input type="checkbox"/> 90	<input type="checkbox"/> 140	<input type="checkbox"/> 300	
Barnum 8 x 12 m	<input type="checkbox"/> 100	<input type="checkbox"/> 150	<input type="checkbox"/> 300	
Barnum 8 x 12 m + tables et bancs	<input type="checkbox"/> 120	<input type="checkbox"/> 170	<input type="checkbox"/> 300	
Cabine frigorifique	<input type="checkbox"/> 90	<input type="checkbox"/> 120	<input type="checkbox"/> 300	
Friteuse 2 x 15 litres	<input type="checkbox"/> 50	<input type="checkbox"/> 80	<input type="checkbox"/> 300	
20 tables et 40 bancs	<input type="checkbox"/> 30	<input type="checkbox"/> 50	<input type="checkbox"/> 300	
Total locations :				
Total cautions :				

3. Un supplément de 25 € par élément et par jour sera exigé pour le retour non propre ou tardif du matériel.
4. Le transport de la cabine frigorifique, à la charge du locataire, devra s'effectuer par tracteur.
5. ASSURANCES :

Pour la partie transport (aller et retour), la cabine frigorifique sera couverte par l'assurance du propriétaire du tracteur et devra porter la plaque d'immatriculation de l'exploitation agricole.

Pour la période d'utilisation sur le site de la manifestation, la cabine sera couverte par l'assurance du locataire (association ou particulier)¹

6. M. Jean-Michel STRIPPE (Tél. : 03.44.42.57.08), président de l'A.E.P., a reçu délégation pour la gestion et la location de ce matériel. En cas d'indisponibilité, il sera secondé par M. Laurent AUPETIT (03.44.42.03.55), secrétaire de l'A.E.P.

¹ A ce sujet, il vous est conseillé de vous rapprocher de votre compagnie d'assurance afin de lui signaler cette manifestation et d'avertir le propriétaire du tracteur de sa responsabilité.



A.E.P. André MARESSE

Contrat de Location

Je soussigné(e),

Qualité :

Déclare louer aux conditions ci-dessus les matériels suivants :

- Barnum 5 x 8 m
- Barnum 5 x 8 m + tables et bancs
- Barnum 8 x 12 m
- Barnum 8 x 12 m + tables et bancs
- Cabine frigorifique
- Friteuse 2 x 15 litres
- 20 tables et 40 bancs

Du : au :

Ci-joints :

Un chèque de € correspondant aux cautions des matériels loués.

Un chèque de € correspondant à la location des matériels.

Fait à Mareuil-La-Motte, le

Le locataire

Le délégué de l'A.E.P.